



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 06/10/21

Reçu en Préfecture le : 06/10/21

ID Télétransmission :

033-213300635-20211005-119961-

DE-1-1

CERTIFIÉ EXACT.

Séance du mardi 5 octobre 2021
D-2021/338

Aujourd'hui 5 octobre 2021, à 14h05,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

Monsieur Stéphane PFEIFFER présent à partir de 16H40, Monsieur Marik FETOUH présent à partir de 15h20 Monsieur Didier CUGY présent jusqu'à 16h00, Monsieur Stéphane GOMOT présent jusqu'à de 17h17, Monsieur Aziz SKALLI présent jusqu'à 18h50.

Excusés :

Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Catherine FABRE

Soutien au sport de haut niveau. Accompagnement des clubs féminins Elite et des disciplines olympiques. Attribution de subventions. Autorisation de signature

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux possède sur son territoire plusieurs équipes élite, évoluant dans les plus hauts niveaux de leurs championnats respectifs. Ces équipes et clubs contribuent à structurer des filières de formation et des écoles de sport sur le territoire de la commune et contribuent ainsi au développement de la pratique sportive pour tous. Dans ce cadre, la Ville souhaite soutenir la pérennisation et le développement des clubs féminin haut-niveau, ainsi que les disciplines olympiques, notamment à l'issue des jeux olympiques de Tokyo au cours desquels 4 sportifs licenciés dans des clubs bordelais ont été médaillés.

Il est donc proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Bordeaux Mérignac Volley- « les Burdies »

L'équipe féminine du club Bordeaux Mérignac Volley évolue en Championnat Elite (deuxième niveau national). Afin d'encourager la pratique féminine de haut-niveau, il est proposé d'attribuer au club une subvention complémentaire à sa subvention annuelle de fonctionnement de 35 000 €.

Union Saint-Bruno section waterpolo féminine

L'équipe féminine de la section waterpolo de l'Union Saint-Bruno évolue en championnat Elite, le plus haut niveau national de championnat. Afin d'encourager la pratique féminine de haut-niveau, il est proposé d'attribuer au club une subvention complémentaire à sa subvention annuelle de fonctionnement de 4 000 €.

Stade Bordelais section rugby féminin- « Les Lionnes de Bordeaux »

Cette section évolue en championnat Elite 1 de rugby à XV féminin, le plus haut niveau national de championnat. Afin d'encourager la pratique féminine de haut-niveau, il est proposé d'attribuer au club une subvention complémentaire à sa subvention annuelle de fonctionnement de 4 000 €.

Villa Primrose section hockey sur gazon – équipe féminine

L'équipe féminine de cette section évolue en championnat Elite, le plus haut niveau national de championnat. Afin d'encourager la pratique féminine de haut-niveau, il est proposé d'attribuer au club une subvention complémentaire à sa subvention annuelle de fonctionnement de 2 000 €.

Association Ballistik

Cette association a été créée en 2017 pour porter des équipes évoluant dans les niveaux de championnats nationaux et européens de basket 3x3. C'est un des meilleurs clubs français de basket 3x3. Elle aligne une équipe de haut-niveau en championnat masculin ainsi qu'en championnat mixte.

Afin de soutenir ce club évoluant dans une discipline promouvant la mixité dans le sport, il est proposé d'attribuer à ce club, jusqu'à présent non accompagné financièrement par la Ville, une subvention de 15 000 €.

Sportifs médaillés aux Jeux Paralympiques de Tokyo

- L'équipe de France de Fleuret Fauteuil, dont Romain Noble et Damien Tokatlian, deux athlètes licenciés au CAM Escrime, a obtenu la médaille de Bronze dans cette discipline.
- L'équipe de France mixte de para-aviron, dont Romain Le Barreau, licencié à l'Emulation Nautique de Bordeaux, a obtenu la médaille de Bronze dans cette discipline.

Afin de récompenser et soutenir ces athlètes méritants, il est ainsi proposé d'attribuer à leur club d'affiliation :

- 6 000 € au CAM Escrime (3000 € par médaille de bronze)

- 3 000 € à l'Emulation Nautique de Bordeaux (3000 € par médaille de bronze)

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de :

- Valider les attributions de subvention proposées ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant et notamment les avenants aux conventions annuelles pour les associations percevant plus de 10 000 € d'aide municipale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 5 octobre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Mathieu HAZOUARD